

REPUBLIQUE DU MALI

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

SECRETARIAT GENERAL



NOTE CONCEPTUELLE

**Projet d'appui à la production de
semences de riz améliorées**

Février 2025

Table des matières

I.	Contexte	3
II.	Justification	4
III.	Zones d'intervention potentielles et groupes cibles	5
IV.	Objectifs	5
V.	Description des Composantes, Résultats et Activités	5
5.1	Composante 1: renforcer la production de semences de pré base de base ;	5
5.2	Composante 2: Intensifier la production de semences de qualité certifiées (R1 et R2) 6	
5.3	Composante 3 : Rendre fonctionnels les infrastructures et les équipements nécessaires à la production, à la certification et à la conservation de sémences de base	7
5.4	Composante 4: Gestion du projet	8
VI	Financements	8
VII.	Organisation et gestion.....	8
VIII.	Suivi-Evaluation	9
IX.	Risques	9
	Fiche synoptique du Projet.....	10

I. Contexte

L'économie malienne repose, pour l'essentiel, sur le secteur rural dont les activités sont soumises à la récurrence des aléas climatiques et à divers autres contraintes conjoncturelles et structurelles, auxquelles s'ajoute un contexte économique international difficile en raison de la flambée des prix à l'importation des denrées alimentaires de base. L'augmentation conséquente des prix des produits locaux de grande consommation qui en résulte a durement affecté le pouvoir d'achat des populations, plus particulièrement, celles des zones rurales. La plus grande partie de la population du Mali vit en dessous du seuil de pauvreté, le pays reste ainsi sous la menace continue des crises alimentaires. Ce risque est d'autant plus élevé compte tenu de la situation sécuritaire dans plusieurs zones du pays.

Pour booster durablement son secteur agricole, le Mali a élaboré La Loi d'Orientation Nationale, LOA, la Politique de Développement Agricole (PDA) et son plan d'action, le Programme National d'Intensification du Secteur Agricole (PNISA) et le Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA). Ces instruments vont être renforcés par la Politique de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PoSAN) dans sa mise en œuvre. Le Mali entend s'attaquer résolument aux défis que sont la modernisation de son sous-secteur semencier qui constitue, avec la maîtrise de l'eau, la locomotive de la transformation structurelle du secteur agricole. La structuration et la modernisation du sous-secteur semencier se feront sur fond de redéfinition de la politique semencière et de l'élaboration d'un Plan semencier destiné à opérationnaliser la nouvelle politique semencière dans le domaine de production végétale.

Des initiatives importantes ont été prises ou sont en cours et toutes visent au développement durable du sous- secteur semencier national. Il s'agit notamment de : (i) l'élaboration et l'adoption des textes juridiques et réglementaires pour renforcer la gouvernance du sous-secteur semencier ; (ii) la mise en place du Comité National des Semences et plants (CNS) qui a remplacé le Comité National des Semences d'Origine Végétale (CNSOV); (iii) l'élaboration d'un catalogue national des espèces et variétés ; (iv) la professionnalisation et le renforcement des capacités des acteurs semenciers dans la production, le conditionnement et la distribution des semences (v) la création d'un réseau national de professionnels semenciers regroupés au sein de l'AOPP et de l'ASSEMA, (vi) un début de structuration du système semencier paysan (Vii) la création d'un cadre de concertation multi-acteurs pour la protection et la reconnaissance des systèmes semenciers paysans « SNP ».

La contribution du secteur Agricole à la stabilité économique et sociale du pays est capitale de par son rôle central dans l'économie nationale, dans la création d'emplois et d'activités génératrices de revenus, ainsi que dans la sécurité et la souveraineté alimentaire et l'amélioration du cadre de vie des populations. En effet, le secteur agricole emploie près de 80% des actifs du pays et contribue pour 23% à la balance commerciale. Dans la formation du PIBA, sur la même période, le riz représente 13%.

La culture du riz occupe environ 190.000 exploitations agricoles familiales. La consommation annuelle de riz par habitant a atteint les 97 kg/pers/an en 2017. Ainsi, le Mali enregistrerait un taux d'autosuffisance de 96 % en 2018. Actuellement le taux d'autosuffisance en riz est de 89% (AG, CARD 2023 à Abidjan).

La mise en œuvre du PAFISEM avait déjà permis de poser les premiers jalons de la structuration du sous-secteur semencier national. Ce projet avait contribué à renforcer les capacités du Service Semencier National, permettant ainsi au sous-secteur de bénéficier

d'investissements structurants importants et de mettre en place des coopératives semencières gérées par des paysans. Malgré les efforts notables du PAFISEM, des dysfonctionnements et contraintes persistants continuent à peser sur le bon fonctionnement du système semencier national.

Le riz fait alors l'objet d'une attention particulière en termes de politiques publiques et d'enjeux politiques. Il est perçu comme la principale denrée permettant d'atteindre la sécurité alimentaire, d'améliorer les revenus des producteurs, et de satisfaire une demande urbaine croissante à un prix raisonnable

Sur la base de tout ce qui précède, le présent document est élaboré, pour renforcer et garantir la production de semences améliorées et de qualité aux exploitants agricoles du Mali.

II. Justification

La production nationale de semences certifiées de riz couvre 2 270 ha et la production en 2022 est estimée à 9 235 tonnes. La quantité produite est insuffisante par rapport aux besoins théoriques du pays, qui sont d'environ 78 130 tonnes (sur la base de 87 kg de semences/ha). L'EAC 2019 a montré que seulement 23% des exploitations agricoles utilisent des semences améliorées.

Conformément à la Loi d'Orientation Agricole (LOA), l'État reconnaît que le secteur semencier national repose sur le système semencier paysan et le système semencier conventionnel.

Dans les différents documents de diagnostic sur les systèmes semenciers, l'État reconnaît que les systèmes semenciers paysans génèrent la majorité (entre 75 au minimum et 80% selon les études)¹ des semences et plants des espèces cultivées et non cultivées au Mali. Ils assurent la diversité des systèmes agricoles et alimentaires liés aux identités culturelles des communautés et des terroirs.

Il réaffirme que la biodiversité agricole et sa gestion dynamique par les paysans et les paysannes sont fondamentales pour des modes de productions durables comme l'agroécologie paysanne et permettent, notamment, de résister et de s'adapter aux changements climatiques.

L'article 51 de la Loi d'Orientation Agricole prévoit la souveraineté alimentaire comme la ligne directrice de la politique de développement Agricole du pays. Ainsi, l'État reconnaît les contributions passées, présentes et futures des paysans et paysannes du Mali dans la conservation, l'amélioration et la mise à disposition des ressources phytogénétiques agricoles et alimentaires nécessaires à l'atteinte de cette souveraineté. Les systèmes semenciers paysans sont reconnus et soutenus afin de permettre aux paysans de maintenir, d'améliorer et d'utiliser de façon durable les ressources phytogénétiques et les connaissances et innovations paysannes associées.

La semence est l'une des ressources productives convoitées par différents acteurs notamment les grandes entreprises privées. Sa régulation s'avère donc nécessaire pour assurer la souveraineté alimentaire préconisée dans la LOA et pour reconnaître et protéger les droits collectifs des paysans.

¹ Exemples : Etude PAFISEM 2007 (80%), Etude sécurité semencière région Mopti USC 2018 (75-80%)

En somme, à la lumière de tout ce qui précède, pour améliorer la production de semence améliorées de riz, le présent projet est élaboré à cet effet.

III. Zones d'intervention potentielles et groupes cibles

3.1 Zone d'intervention

Les principaux bassins de production de riz (Kita, Baguinéda, Sélingué, Sikasso, Niono, Mopti, Tombouctou, Gao).

3.2 Groupes Cibles

Les groupes cibles directs sont les producteurs, les sociétés privées et les coopératives de production de semences ; les structures déconcentrées de la Direction Nationale de l'Agriculture-DNA (Laboratoires des Semences-LABOSEM, les Laboratoires régionaux des semences, les Divisions Législation et Contrôle des Directions Régionales de l'Agriculture-DRA et le Service Semencier National-SSN), producteurs ; Les bénéficiaires indirects seront les consommateurs, les prestataires.

IV. Objectifs

4.1 Objectif général

L'objectif général du projet est de Garantir durablement aux Exploitant-e-s Agricoles, la disponibilité, l'accessibilité de semences améliorées.

4.2 Objectifs spécifiques

De manière spécifiques, il s'agira de :

- renforcer la production de semences de base et de pré base;
- Intensifier la production de semences de qualité certifiées (R1 et R2)
- rendre fonctionnels les infrastructures et les équipements nécessaires à la production, à la certification et à la conservation de semences de base

V. Description des Composantes, Résultats et Activités

Le projet s'exécutera à travers trois (3) composantes déclinées en résultats et en activités ci-dessous.

5.1 Composante 1: renforcer la production de semences de pré base de base ;

Cette composante a pour objectif de mettre à la disposition de la filière de semences souches nécessaires à la production de semences de qualité. Concrètement, il s'agira d'accroître la production de semences de pré base et base pendant la durée du projet afin de couvrir la demande nationale. La satisfaction de cet objectif passera par l'atteinte des résultats suivants :

Résultat 1.1 : Les infrastructures de production de pré-base et base sont disponibles ;

Résultat 1.2: les quantités de semences de base et de pré base sont augmentées.

L'atteinte des résultats de cette composante passe par la réalisation des activités telles indiquées dans le tableau 1.

Tableau 1 : activités de la composante 1

Composante 1 : Renforcer la production de semences de base et pré-base	Résultat 1.1 Les infrastructures de production de pré-base et base sont disponibles	Activité 1.1.1 : Aménager 50 hectares pour la production de pré-base et base; Activité 1.1.2 : Construction et réhabilitation sept (07) centres de conditionnement ; Activité 1.1.3 : Construction et équipement de quatre (04) laboratoires (anciennes et nouvelles)
	Résultat 1.2 les quantités de semences de base et de pré base sont augmentées	Activité 1.2.1 : Appui aux sélectionneurs et leur mise en relation avec les institutions de recherche internationale pour l'obtention des semences souches ; Activité 1.2.2 : Dotation des centres de recherche en équipements de production ; Activité 1.2.3 : Renforcement des équipements techniques de production de semences de base et pré-base

5.2 Composante 2: Intensifier la production de semences de qualité certifiées (R1 et R2)

Cette composante a pour objectif de favoriser la promotion et l'adoption des bonnes pratiques de production des semences de qualité et de mettre en confiance leurs utilisateurs afin d'assurer une intensification de la production du riz.

La mise en œuvre de cette composante passera par la réalisation des résultats suivants :

Résultat 2.1 : Les capacités techniques des producteurs de semences sont renforcées;

Résultat 2.2 : Les capacités en équipements de production de semences sont renforcées.

L'atteinte des résultats de cette composante passe par la réalisation des activités telles indiquées dans le tableau 2 :

Tableau N°2 : activités de la composante 2

Composante 2 : Intensifier la production de semences de qualité certifiées (R1 et R2)	Résultat 2.1 Les capacités techniques des producteurs de semences sont renforcées	Activité 2.1.1 : Maîtriser les techniques de conduite d'une parcelle semencière de riz; Activité 2.1.2 : Maîtriser les techniques de gestion d'une parcelle semencière de riz.
---	---	---

	Résultat 2.2 Les capacités en équipements de production de semences sont renforcées	Activité 2.2.1 : Former les producteurs de semences sur les technologies de conditionnement ; Activité 2.2.2 : Former les agents d'encadrement sur les technologies de conditionnement.
--	---	--

5.3 Composante 3 : Rendre fonctionnels les infrastructures et les équipements nécessaires à la production, à la certification et à la conservation de semences de base

Cette composante a pour objectif de garantir la qualité de semence de riz aux producteurs et de bonifier les résultats d'analyse en minimisant le taux de rejets.

La mise en œuvre de cette composante passera par la réalisation des résultats suivants :

Résultat 3.1 : Les capacités techniques et matériels des structures de contrôle sont renforcées ;

Résultat 3.2 : les capacités techniques des techniciens du LABOSEM et laboratoires régionaux sont renforcées.

Résultat 3.3 : les capacités matérielles du LABOSEM et les laboratoires régionaux sont renforcées

L'atteinte des résultats de cette composante passe par la réalisation des activités telles indiquées dans le tableau 3

Tableau N°3 : activités de la composante 3

Composante 3: Renforcer les capacités techniques des structures de certification	Résultat 3.1 Les capacités techniques et matérielles des structures de contrôle sont renforcées	Activité 3.1.1 : Former les agents sur les itinéraires techniques de contrôle au champ Activité 3.1.2 : Acquérir les matériels et équipement de contrôle (matériels de prélèvement d'échantillons et équipements roulants)
	Résultat 3.2 les capacités techniques des techniciens du LABOSEM et des laboratoires régionaux sont renforcées.	Activité 3.2.1 Former les techniciens de LABOSEM et des Laboratoires régionaux en techniques d'analyse sanitaire des semences Activité 3.2.2 : Former des techniciens de LABOSEM et des Laboratoires régionaux sur l'utilisation des matériels de laboratoire (analyse);

	Résultat 3.3 : les capacités matérielles du LABOSEM et laboratoires régionaux sont renforcées	Activité 3.3.1 : Doter le LABOSEM et les laboratoires régionaux en matériels et équipements nécessaires en analyse des semences. Activité 3.3.2 : Former les techniciens du LABOSEM et des laboratoires régionaux sur la maintenance des matériels et équipements d'analyse des semences
--	---	--

5.4 Composante 4: Gestion du projet

Cette composante a pour objectif d'assurer la mise en œuvre du projet de manière efficace et efficiente

La mise en œuvre de cette composante passera par la réalisation des résultats suivants :

Résultat 4.1 : Le suivi trimestriel des activités du projet est réalisé;

Résultat 4.2 : La supervision des activités du projet est réalisé ;

Résultat 4.3 : L'audit interne du projet est fait ;

Résultat 4.4 : L'audit externe du projet est fait ;

Résultat 4.5 : Evaluation mi - parcours du projet est fait ;

Résultat 4.6 : Evaluation final du projet est fait.

VI Financements

Le coût du Projet est estimé à XXXXXXXXXX

VII. Organisation et gestion

A l'échelle nationale, une Unité de Gestion du Projet (UGP) autonome, coordonnera les actions en synergie avec les structures techniques identifiées, les OPA semencières et le secteur privé et aura en charge la gestion des fonds du projet. Elle s'appuiera sur un manuel de procédures dédié au projet.

L'Unité de gestion déléguera aux acteurs concernés, la mise en œuvre des activités, sous la forme de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Des conventions de partenariat lieront le projet aux institutions de recherche, de formation et de conseil agricole et rural et de financement. Le faire faire (consultance) sera l'approche privilégiée pour l'exécution des études prévues dans ce projet. Pour les travaux d'infrastructures et d'équipements des contrats seront passés entre le projet et les entreprises.

Un Comité de Pilotage sera mis en place, et composé comme suit : Président : le Ministre en charge de l'Agriculture ou son représentant ; Membres : la DNA, la DNGR, l'IER, l'APCAM, l'ASSEMA, la CNOP, les Offices, les Agences et un représentant du Ministère des finances, l'Unité de Gestion du Projet comme rapporteur. Ce Comité aura une mission d'orientation et de validation des programmes techniques et budgétaires du projet. Le Comité de Pilotage se réunira une fois par an pour faire le point sur la gestion et l'état de l'avancement du projet.

VIII. Suivi-Evaluation

Le suivi-évaluation sera réalisé par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) sur la base d'un manuel qui sera élaboré.

De par ses rapports périodiques, le responsable du Suivi - Evaluation du projet fournira toutes les informations nécessaires à la prise de décision des membres du Comité de Pilotage.

IX. Risques

Des facteurs majeurs pourraient avoir un impact négatif sur l'atteinte des résultats. Ils ont été identifiés et analysés en fonction de leurs impacts et de leur probabilité de se réaliser. Les risques concernent essentiellement : crises socio-politiques et économiques, catastrophes naturelles (inondation, épidémies, invasions acridiennes, sécheresses), faiblesse de l'adhésion des parties prenantes, mauvaise gestion de l'outil et des sources d'information, la fiabilité des informations, la non implication des acteurs publics et privés, la non implication des structures bancaires et du Ministère des Finances, mauvaise gestion des fonds par les structures bancaires et la non disponibilité des moyens financiers, humains et matériels à temps et en quantité suffisante.

Des mesures d'atténuation retenues sont envisagées au cours de la mise en œuvre du projet. Ces mesures peuvent être d'ordre institutionnel ou technique.

Tableau 3 : la synthèse de l'analyse des risques

Risques	Mesures d'atténuations	Appréciations
Contraintes financières	. Encourager la forte participation des privés nationaux par la concertation et la mise en œuvre de mesures incitatives . Faire porter le projet par le système national de planification (DNPS, etc.) . Signer des protocoles de financement avec des partenaires	N
Instabilité politiques du pays (La présence de troubles sociaux tels que l'insuffisance dans l'application des accords de paix, etc.)	Veiller au respect des accords de paix	N
Calamités naturelles (sécheresses, inondations, les attaques par les ravageurs, etc.)	Promouvoir la riziculture irriguée ; Dispositifs de veille et d'alerte précoce ; Sensibilisation sur les itinéraires techniques ; Opérationnalisation du guichet risques et calamités agricoles du Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA)	N
Risques liés aux pandémies	Dispositifs de veille et d'alerte précoce	N
Faible adhésion/appropriation des producteurs	Former, Informer et Sensibiliser les producteurs	N
Non implication des structures bancaires et du	Informier et sensibiliser	M

[illegible]

[illegible]

Cadre logique du projet

Logique d'intervention/ Intervention Logic		Indicateur Objectivement Vérifiable/ Objectively Verifiable Indicator	Sources et Moyens de vérifications/ sources or mean of verification	Hyophèses critiques/ Major assumptions
Objectif Général	augmenter durablement la production de semences de qualité.			
Objectifs spécifiques	OS1 : Renforcer la production de semences de pré base et de base	Pré-base : Base : 0,64 tonnes	Rapport bilan	Disponibilité des ressources financières
	OS2 : Intensifier la production de semences de qualité certifiées (R1 et R2)	SCR1 : 155 tonnes	Rapport bilan	Disponibilité des ressources financières
	OS3: Renforcer les capacités techniques des structures de certification	180 agents	Rapport de formation	Disponibilité des ressources humaines et financières
Résultats attendus / Projects outputs	R1.1: Les infrastructures de production de pre-base et de base sont disponibles	20 hectares aménagés	Rapport de réception finale	Disponibilité des ressources financières et absence de litige foncier
	R1.2 les quantités de semences de base et de pre base sont augmentées	20 à 30% du taux d'augmentation de la production	Rapport bilan	Disponibilité des ressources financières
	Composante 1	Renforcer la production de semences de pré base et de base		
	A. 1.1 .1 : Aménagement de 2 hectares pour la production de pré-base et de base	2ha aménagés	Rapport de réception	Disponibilité des ressources financières
	A. 1.1.2 : Construction de 5 chambres froides	5 chambres froides construites	Rapport de réception	Disponibilité des ressources financières
	A.1.1.3 : Equipement des chambres froides	5 chambres froides équipées	Rapport de réception	Disponibilité des ressources financières
	A1.2.1: Appuyer les selectionneurs et leur mise en relation avec les instituts de recherche internationale pour la fourniture des semences de souche	12 chercheurs et 2 instituts de recherche internationale	Signature de protocole de collaboration	Acceptation de la collaboration
	A1.2.2 : Doter les centres de recherche en équipements de production de semences de pre-base et de base	6 centres équipés	Rapport de réception des équipements	Disponibilité des ressources financières
	A1.2.3 : Renforcer les équipements techniques de production de prebase et de base	LABOSEM et 5 LABO régionaux équipés	Doc de reception	Disponibilité des ressources financières
	Composante 2	Intensifier la production de semences de qualité certifiées (R1 et R2)		

	A2.1.1 Maitriser les techniques de conduite d'une parcelle semencière de riz	1200 Producteurs	Rapport de Formation	Disponibilité des ressources humaines et financières
	A2.1.2 :Maitriser les techniques de gestion d'une parcelle semencière de riz	1200 Producteurs	Rapport de Formation	Disponibilité des ressources humaines et financières
	A2.2.1 : Formation des producteurs sur la technologie de conditionnement de semences certifiées	1200 Producteurs	Rapport de formation	Disponibilité des ressources humaines et financières
	A2.2.2 : Formation des agents sur la technologie de conditionnement de semences certifiées	600 Agents	Rapport de formation	Disponibilité des ressources humaines et financières
	Composante 3	: Renforcer les capacités techniques des structures de certification		
	A3.1.1 : Formation des agents sur les itinéraires techniques de contrôle au champ	180 agents de contrôle réhabilités	Rapport de formation	Disponibilité des ressources humaines et financières
	A3.1.2 : Acquérir les matériels et équipement de contrôle (matériels de prélèvement d'échantillons et équipements roulants)	150 motos et 10 véhicules	Rapport de réception	Disponibilité des ressources financières
	A3.1.3 : Formation des techniciens de LABOSEM et Laboratoires régionaux en techniques d'analyse sanitaire des semences	20 Techniciens	Rapport de formation	Disponibilité des ressources humaines et financières
	A3.2.1 : Formation des techniciens de LABOSEM et Laboratoires régionaux sur l'utilisation des matériels de laboratoire (analyse)	20 Techniciens	Rapport de formation	Disponibilité des ressources humaines et financières
	A3.2.2 : Doter le LABOSEM et les laboratoires régionaux en matériels et équipements nécessaires en analyse des semences	LABOSEM et 05 LABO	Rapport de reception	Disponibilité des ressources financières
	A3.2.3 : Former les techniciens de LABOSEM et les laboratoires régionaux en maintenance des matériels et équipements d'analyse des semences	20 Techniciens	Rapport de formation	Disponibilité des ressources humaines et financières
	Gestion du projet			

	A4.1 Suivi des activités	04 suivis et 04 supervisions	Rapport	Situation sécuritaire favorable
	A4.2 Organisation des audits (interne et externe)	02 audits internes et 02 audits externes	Rapport	Disponibilité des ressources financières
	A4.3 Fonctionnement	Disponibilité des données sur le projet	Document de justification	Disponibilité des ressources financières